

Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Qu'est-ce que le DUERP ?

Le document unique répertorie tous les risques professionnels auxquels sont exposés les travailleurs ainsi que la traçabilité collective de ces expositions.



Articles R4121-1 et suivants
du Code du travail

Est-il obligatoire ?

Il est **obligatoire** dans toutes les entreprises dès l'embauche du 1er salarié.

L'évaluation des risques professionnels est de la responsabilité de l'employeur. Elle s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés.

Le processus de mise en place

1 Préparer votre démarche

Recensez toutes les activités de votre entreprise (tous les acteurs de l'entreprise doivent être pris en compte).

Recensez tous les risques professionnels de chaque activité.

2 Évaluez vos risques professionnels



Appréciez l'exposition au danger et l'importance du risque pour prioriser les actions de prévention à mener.

3 Établissez des plans d'action

Mettez en place des mesures de prévention.

Réévaluez vos risques suite aux actions réalisées.

4 Assurez le suivi et la mise à jour du document unique

Le document unique **doit être mis à jour annuellement** et actualisé quand une décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail est prise.



Pour le secteur du BTP, l'organisme de branche l'OPPBTP met à disposition l'outil mondocunique pour réaliser simplement et rapidement le document unique d'évaluation des risques.

<https://mondocunique.preventionbtp.fr/>

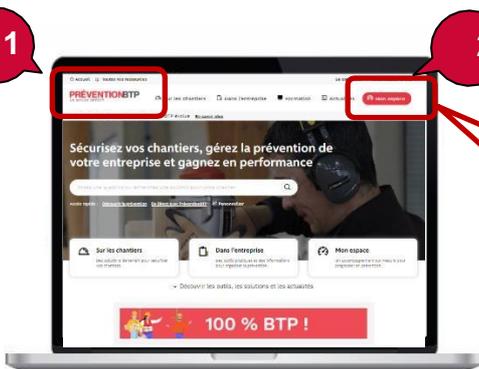
Pour utiliser les outils à disposition dans votre espace sur prévention BTP



1 - Allez sur le site <http://www.preventionbtp.fr/>

2 - Ouvrir le menu « Mon espace »

et cliquez sur « Créer un compte »



! Si vous avez déjà un **compte**, vous risquez d'arriver directement à la page de connexion ou dans votre espace prévention.

3- Renseigner votre « Profil » et valider

Complétez les champs obligatoires de vos identifiants et votre mot de passe. Il doit comporter au minimum:

! Cochez **Oui** pour associer votre profil à votre entreprise.

Choisissez vos conditions d'utilisation et acceptez les conditions d'usage. Puis cochez « Valider »

4- Renseigner votre « Entreprise » et valider

Laissez le champ vide si l'Entreprise n'a pas le SIRET

Renseigner les champs obligatoires

Ex : 100 100 100 00000
 Ex : 3 rue Pasteur
 Ex : Bâtiment C, 5ème étage...
 Ex : BP 75
 Ex : 75000
 Ex : Paris
 France
 Ex : 01 00 00 00 00

Retour Valider

En cas de difficulté ou d'impossibilité

Besoin d'aide ?

5- Activer la création de votre compte

Vous y êtes presque

Vous allez recevoir un e-mail d'activation à l'adresse suivante : ecr.oppbtp+10@gmail.com

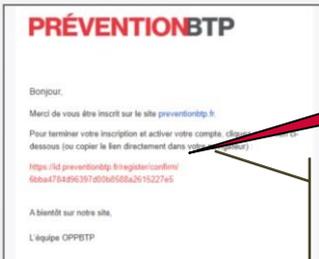
Cliquez sur le lien reçu dans votre invitation pour finaliser votre inscription.

Prenez à vérifier les dossiers « Spam » ou « Courriel indésirable » de votre messagerie si vous ne trouvez pas cet e-mail dans votre boîte de réception.

→ Ouvrir votre boîte mail



Le noreply : oppbtp@preventionbtp.fr peut être considéré comme un spam et être bloqué !
Vérifier dans les courriers indésirables



Cliquez sur le lien pour activer votre compte

6- Bienvenue dans votre compte Prévention

Confirmation

Votre compte a bien été créé !

Retour à la page d'origine

7- Revenir à « mon espace »

Mon espace

- Personnaliser le site
- Me connecter**
- + Créer un compte
- Mon espace

Cliquer sur « Me connecter »

8- Retournez sur le menu déroulant de mon espace et cliquez sur mon espace

Mon espace

- Mon espace
- Mes abonnements
- Mes favoris
- Mes solutions
- Mes paramètres
- Mes documents
- Mon profil
- Se déconnecter

9- Bienvenue dans votre espace prévention → Cliquer sur « Accéder à un outil... »

Accéder à un outil en ligne ou sur paramètres

10- Cliquer sur Evaluation des risques et DU

Vous devez choisir votre formule

Pour accéder à l'outil d'évaluation des risques et DU, vous devez choisir une formule (PREMS ou PLUS). Afin de bénéficier d'un accès, complétez les informations nécessaires.

JE CHOISIS MA FORMULE

ATTENTION : si vous avez déjà créé une entreprise, modifiez vos droits ou choisissez votre formule, afin que le système prenne en compte cette modification, veuillez vous déconnecter puis vous connecter à nouveau à l'outil.

11- 2 Possibilités s'offrent à vous :

MonDocUnique PREMS

- Un outil unique, simple et fluide.
- Une prise en compte des risques par secteur.
- Une évaluation basée sur les paramètres.
- Une adresse dédiée dans votre interface de gestion.

MonDocUnique PLUS

- Une identification des dangers de travail qui vous concerne.
- Une possibilité de consulter les documents depuis un accès unique et sécurisé votre espace d'accès en permanence.
- Un accès de gestion de l'ensemble des paramètres de l'outil entreprise.
- La création de plusieurs instances d'évaluation.
- Un outil pour améliorer l'ergonomie de votre interface.

12- Lequel choisir ? :

PREVENTIONBTP

Vous avez le choix entre 2 formules GRATUITES

Choisissez votre formule

MonDocUnique PREM'S	MonDocUnique PLUS
<p>✓ Pour identifier les principaux risques de vos activités et réaliser votre premier document unique</p> <p>Choisir PREM'S</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Si vous débutez en prévention✓ Si vous avez moins de 10 salariés✓ Si vous voulez des actions simples à engager✓ Si vous ne voulez évaluer que vos risques majeurs	<p>✓ Pour analyser l'exhaustivité des risques de vos activités</p> <p>Choisir PLUS</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Si vous avez déjà mis en place des mesures de prévention✓ Si vous voulez une évaluation complète et exhaustive selon les situations de travail propres à vos activités✓ Si vous souhaitez un plan d'actions détaillé et personnalisé

Cliquez sur MonDocUnique PREM'S si vous :

- Débutez en prévention
- Avez moins de 10 salariés
- Voulez des actions simples à engager
- Voulez n'évaluer que vos risques majeurs



Cliquez sur MonDocUnique PLUS si vous :

- Avez déjà mis en place des mesures de prévention
- Voulez une évaluation complète et exhaustive selon les situations de travail propres à vos activités
- Souhaitez un plan d'actions détaillé et personnalisé



Des Web@teliers sont organisés pour vous aider dans leur rédaction.

N'hésitez pas à vous y inscrire :

<https://webatelier-du.preventionbtp.fr/>

La CAPEB organise également des sessions collectives en présentiel pour un accompagnement personnalisé